



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

### COMMUNIQUÉ <sup>1</sup>

#### **Le FEM et la CDB redoublent d'efforts afin d'explorer les possibilités de financement pour la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest**

*Montréal, 28 juillet 2011* – La Convention du Secrétariat, en collaboration avec le programme de soutien aux pays du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et grâce au soutien financier de la Commission européenne, a organisé un atelier régional pour l'Afrique de l'Ouest sur la biodiversité et les finances, en appui au pacte de Nagoya pour la biodiversité, à Monrovia, au Libéria, le 22 juillet 2011. L'atelier régional de coordination élargie pour les groupes de pays du FEM a eu lieu au même endroit du 19 au 21 juillet 2011.

Les points focaux nationaux de la Convention sur la diversité biologique et du Fonds pour l'environnement mondial du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Nigéria et du Togo ont participé à l'atelier régional sur la biodiversité et les finances. Ils ont mentionné que le simple fait de rassembler tous les points focaux constituait déjà en soit une réalisation considérable pour la Convention et le mécanisme financier, et ont fortement recommandé que le FEM organise davantage d'ateliers régionaux et infrarégionaux avec la pleine participation de tous les donateurs externes et de tous les traités internationaux pertinents.

« Le FEM est heureux de pouvoir collaborer avec la Convention du Secrétariat à l'organisation de ces ateliers sur la biodiversité et les finances depuis les derniers six mois, et continuera de jouer un rôle prépondérant pour catalyser le soutien financier dans la réalisation des Objectifs d'Aichi de la Convention, » a déclaré Mme Monique Barbut, Directrice générale du FEM.

Les participants ont partagé des informations sur les progrès accomplis dans la préparation de propositions de projets pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Le Ghana et le Bénin ont déjà commencé à mettre en œuvre leurs projets de SPANB, et d'autres pays ont indiqué avoir envoyé des lettres d'approbation au projet de cadre général du PNUD/PNUE pour les activités d'habilitation.

Le Secrétariat a exposé quatre présentations aux participants à la réunion. La présentation sur la portée des activités relatives à la biodiversité et aux finances a proposé une classification des activités sur la biodiversité et les finances, sur les bases des dispositions de la Convention et de ses protocoles, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les participants ont noté les travaux en cours sur les indicateurs de mobilisation des ressources, et ont souligné la nécessité d'adopter une

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

méthodologie uniforme d'estimation des coûts et d'inclure une estimation des coûts dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés.

La présentation sur la stratégie de mobilisation des ressources a abordé le développement de stratégies de mobilisation des ressources spécifiques aux pays et de lignes directrices indicatives associées, ainsi que la nomination de points focaux pour la mobilisation des ressources et leurs fonctions. Les participants ont déclaré que la stratégie de mobilisation des ressources a fourni un cadre de travail pour la mise en place de mesures par les Parties, et que des efforts doivent être faits pour sensibiliser la communauté donatrice à l'importance de soutenir les objectifs de biodiversité. Ils ont demandé au Secrétariat d'organiser le renforcement des capacités et la formation des points focaux pour la mobilisation des ressources, tel que demandé dans la décision X/3 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

La présentation sur les mécanismes financiers innovateurs basés sur les marchés a mis l'emphase sur la mobilisation de ressources privées, au moyen du paiement pour les services écosystémiques, des mécanismes de compensation pour la biodiversité et du marché des produits écologiques, en puisant dans les biens et services écosystémiques tels qu'identifiés dans l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. Les participants ont noté plusieurs exemples de mécanismes financiers innovateurs basés sur les marchés, et ont éprouvé quelques difficultés à établir les liens entre les bénéficiaires et les fournisseurs. Ils étaient préoccupés par la répartition des bénéfices sur la chaîne de valorisation : ceux étant situés le plus près de la biodiversité sont souvent ceux qui bénéficient le moins des avantages provenant des systèmes de marché. Ils ont suggéré que le marché des produits écologiques et les mécanismes de compensation soient considérés en priorité en vertu de la Convention, et que davantage de recherche soit entamée sur les paiements pour les services écosystémiques afin de clarifier les bénéfices locaux nets et les bénéfices mondiaux.

La présentation sur les mécanismes financiers innovateurs liés à la gouvernance a fourni une mise à jour sur les réformes fiscales environnementales, telles que la réforme sur les recettes fiscales, les redevances pour services rendus, les exonérations fiscales, la réforme budgétaire, les achats gouvernementaux écologiques, le transfert intergouvernemental écologique, et la réforme des subventions, ainsi que la pertinence des idées innovatrices de financement pour le développement de la mobilisation des ressources pour la biodiversité, telles que les contributions de solidarité de l'aviation internationale, la facilité de financement internationale, l'engagement avancé des marchés, le debt2health, et les transferts de fonds. Les participants ont remarqué que les ressources générées par ces mécanismes sont généralement intégrées aux budgets généraux ou destinées à d'autres fins socio-économiques, et que la façon dont les activités pour la biodiversité pourraient bénéficier de ces mécanismes demeure très vague.

« La série d'ateliers régionaux sur la biodiversité et les finances, organisée par le Secrétariat de la Convention et le programme de soutien aux pays du FEM, a démontré comment un instrument juridique international et son mécanisme de financement désigné peuvent travailler ensemble pour faire avancer la cause mondiale commune. Je remercie Mme Barbut et son équipe du programme de soutien aux pays pour toute l'aide qu'ils ont fournie, rendant la tenue de ces ateliers possible, » a déclaré M. Ahmed Djoghlaif, le Secrétaire exécutif de la Convention.

Des informations supplémentaires sont disponibles au : [www.cbd.int/financial](http://www.cbd.int/financial).

-----